



Compte-rendu du CSAD du 08/02/2024

Délégation syndicale : 4FSU, 2UNSA, 4FO, 1SGEN

Administration : DASEN, SG, DASEN adjointe, 3 administratifs de la DOS

Lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales.

En réponse aux déclarations des différentes organisations syndicales, la DASEN indique qu'elle fera "remonter" notre colère et notre opposition au "choc des savoirs". Elle affirme que l'idée de la réforme n'est pas la ségrégation des élèves et qu'elle est une réponse à l'enquête réalisée par le ministère qui faisait apparaître les difficultés des collègues à gérer l'hétérogénéité dans les classes. Elle constate que les résultats aux évaluations nationales en Gironde sont en progrès et que les écarts entre éducation prioritaire et non prioritaire se réduisent.

Nous avons indiqué à la DASEN que ce qui met les collègues en difficulté n'est pas l'hétérogénéité mais les classes surchargées ! Nous avons également insisté sur l'absence de cadre réglementaire. La DASEN a répondu que les services travaillent dans le cadre posé par le ministère et s'attachent à répartir les moyens.

Sur la répartition des moyens à la rentrée 2024

Les effectifs :

La baisse démographique commence à se faire sentir dans le second degré :

- au niveau académique : - 1438 élèves de prévisions 2023 à prévisions 2024 (- 868 de constat rentrée 2023 à prévisions rentrée 2024)

- au niveau départemental en Gironde : - 18 élèves de prévisions à prévisions. Dans les prévisions de rentrée 2024, il est prévu une baisse de 462 élèves au collège, une hausse de 197 élèves en lycée professionnel, de 215 élèves de lycée général et technique et de 31 élèves en SEGPA. La DASEN indique que les écarts entre prévisions et constats peuvent être importants. Par exemple les constats de la rentrée 2023 affichent 361 élèves en moins par rapport aux prévisions.

Les moyens :

25 ETP (équivalent temps plein) sont créés (dont 2 sont des créations de poste de documentaliste pour l'ouverture du collège du Barp et du lycée de Créon).

L'enveloppe est de 160 069 heures postes, soit 405,8 heures postes supplémentaires par rapport à l'année dernière. L'enveloppe est de 1505 unités d'IMP (+ 10 pour l'ouverture des nouveaux établissements).

La FSU interroge la DASEN sur l'ouverture des nouveaux établissements et les moyens humains alloués. La DASEN indique que les postes de CPE ont été créés l'année dernière. En revanche, il n'y a pas de dotation académique pour des postes de médecin scolaire, d'infirmière, de psy-EN. Il s'agit donc de redéploiement ! La FSU rappelle à la DASEN que l'ouverture de plusieurs collèges de Gironde sans équipe pluriprofessionnelle complète a, par le passé, créé beaucoup de problèmes.

Dispositifs ULIS

A la rentrée 2024, il y aura 73 ULIS en collège, 3 en lycée, 17 en Lycée professionnel et 1 en EREA.

Le nombre d'élèves scolarisés en ULIS est en augmentation :

2023-2024 : 1080

2022-2023 : 1067

2021-2022 : 1024

A la rentrée 2024, la DASEN annonce la création de 3 ULIS dans les collèges de Monségur, de Martignas et de Saint-Selve.

Dispositif UPE2A

La DASEN annonce l'ouverture de 6 UPE2A dans les LP Emile Combes à Bègles, Les Menuts à Bordeaux, Charles Peguy d'Eyzines, Henri Brulle à Libourne, au collèges de Belcier et au lycée général et technologique Gustave Eiffel de Bordeaux.

La DASEN a reparlé du changement du mode de financement des UPE2A en lien avec le fond social européen et reconnu qu'il y a une forte tension concernant les effectifs en Gironde.

Elle a réitéré son engagement de travailler sur le raccourcissement des délais d'affectation, surtout pour les moins de 16 ans.

La FSU a demandé des précisions concernant les effectifs de ces classes UPE2A. La DASEN a répondu que sur les 20 dispositifs, 7 reçoivent moins de 10 élèves, 5 comptent jusqu'à 14 élèves, 4 sont entre 15 et 18 et 2 sont à 20. La DASEN se dit vigilante et à l'écoute. Des moyens en FLS sont proposés lorsque les effectifs sont en tension. Elle a précisé que le seuil de 16 ou 18 élèves n'est qu'un repère. Nous avons insisté sur le fait qu'en réalité les dispositifs sont beaucoup plus remplis que les chiffres annoncés.

Expérimentation de la classe "prépa lycée"

Il a été annoncé l'ouverture pour expérimentation d'une classe de "prépa lycée" par département. A la rentrée 2024, elle sera ouverte aux élèves volontaires qui garderont le bénéfice de leur orientation. La DASEN parle de "module spécifique d'accompagnement" à l'entrée au lycée. Ce dispositif ne pourra durer qu'un an et sera ouvert en lycée. Les élèves recevront 27h d'enseignement et un temps consacré au projet de l'élève (découverte des métiers, stages en immersion). La FSU interroge la DASEN sur le nombre d'élèves n'ayant pas eu le DNB l'année dernière en Gironde. La DASEN ne donne pas le chiffre précis mais évoque une centaine d'élèves. Nous interrogeons sur les effectifs de ce dispositif, la DASEN ne sait pas. Les moyens attribués seront de 36h. Plusieurs lycées de Gironde se sont déjà portés volontaires. Nous constatons que le plus grand flou accompagne la mise en place de ce dispositif !

La mise en place des groupes de niveaux

La secrétaire générale nous annonce la méthode mise en place pour la mise en place des groupes de niveaux dans les collèges. La suppression de la 26ème heure pour les 6èmes (heure de technologie remplacée par l'heure de soutien/approfondissement qui passe à la trappe sans aucun bilan) a permis de récupérer 618 heures. 507 heures supplémentaires ont été attribuées. Cela constitue une enveloppe totale de 1125 heures.

Le travail s'est fait en deux étapes :

- un premier travail établissement par établissement pour estimer le nombre de groupes de niveaux "faible" nécessaire dans chaque collège en s'appuyant sur les évaluations nationales de l'année dernière. Pour ces groupes "faibles", le repère a été fixé à 16 élèves maximum. Pour les autres groupes, la secrétaire générale affirme que les seuils de classe seront respectés (28 élèves max en 6ème et 30 en 5ème hors éducation prioritaire, seuil à 25 en éducation prioritaire). Dans certains établissements, il est prévu la mise en place de 2 groupes de niveaux "faible". Les établissements ont reçu les dotations en fonction de ces projections.

- un travail complémentaire a ensuite permis de distribuer une nouvelle enveloppe de 219,5 heures supplémentaires pour éviter des groupes de niveaux plus de 30.

La FSU interroge la DASEN sur l'inclusion des élèves ULIS, UPE2A et SEGPA. En effet, nous avons souligné que ces élèves ne passent pas les évaluations nationales ce qui signifie qu'ils n'ont pas été pris en compte dans les projections. Or certains collègues nous ont indiqué qu'il était prévu dans leur établissement que les SEGPA soient intégrés aux groupes faibles. La DASEN renvoie à l'autonomie des établissements et aux projets d'établissements. Nous soulevons aussi les problèmes pratiques liés aux salles, aux emplois du temps, surtout dans les petits établissements. La DASEN nous répond qu'elle ne pourra pas régler ici toutes les difficultés posées par la mise en place des groupes de niveaux.

Nous dénonçons fermement le manque de moyens pour mettre en place ces groupes qui entraîne la disparition de nombreux dispositifs existants (demis groupes en langues, en sciences, AP en français et maths en 4ème 3èmes,

groupes en histoire géographie, latin...). Nous donnons des exemples précis d'établissement et lisons à la DASEN des extraits de motions. Nous indiquons que la marge n'a pas à être utilisée pour financer les groupes de niveaux. La DASEN affirme que les groupes de niveaux sont financés par des moyens supplémentaires et non par la marge. La DASEN adjointe indique qu'il existe dans les collèges une grande variété de dispositifs et que tous ne servent pas les intérêts des élèves ! Elle souligne que certains dispositifs sont très consommateurs d'heures, pour peu d'élèves. Elle prend pour exemple des groupes de latin à 15 ou 16 élèves. La FSU rappelle à la DASEN adjointe que tous ces dispositifs ne sont pas du confort comme elle semble le sous-entendre et qu'ils permettent de faire progresser tous les élèves et de garantir la mixité sociale. La FSU pose la question du "savoir nager" que certains établissements ne pourront plus financer. La DASEN affirme que c'est impossible et que c'est forcément financé. Ces échanges avec l'administration sont lunaires ! La DASEN et son adjointe persistent à dire que le financement des groupes de niveaux ne se fait pas en utilisant la marge ! La FSU interroge ensuite la DASEN sur les critères de la bonification territoriale et sociale. Il s'agit de la scolarisation des élèves en ULIS (quel rapport avec la bonification *sociale* et *territoriale*?), de l'IPS et de l'appartenance à l'éducation prioritaire et rurale. D'après la DASEN, 7 collèges ont vu leur bonification maintenue alors qu'ils auraient dû en perdre. Nous regrettons le fait que le montant de l'enveloppe soit constant, pour un nombre d'établissements plus large, ce qui réduit l'enveloppe pour chaque établissement. C'est donc une aumône pédagogique qui est distribuée et qui n'a même plus réellement sa vocation initiale d'instiller de la justice sociale.

Pour conclure, la DASEN nous indique qu'il existe une "réserve" d'environ 650 heures pour "ajuster" les DHG. N'hésitez donc pas à demander des audiences auprès de la DSDEN pour faire état de vos besoins !

VOTE UNANIME CONTRE LA RÉPARTITION DES MOYENS SECOND DEGRÉ !

Questions diverses posées par la FSU

Nous avons posé la question du maintien ou non de l'heure approfondissement / soutien et de son financement. La DASEN a répondu que l'heure peut être maintenue et qu'elle sera financé par le PACTE ou des HSA. Encore une fois on demande aux collègues de travailler plus pour mettre en place des dispositifs pourtant nécessaires.

Nous avons posé la question de la détermination des niveaux des élèves dès la rentrée 2024 (donc avant les évaluations nationales). La DASEN précise que ces regroupements par niveau doivent se faire dès la rentrée et que ce sera une des obligations dans le cadre de la liaison CM2/6ème. Encore du travail supplémentaire pour les enseignant.es et surtout contraire à nos valeurs : nous ne voulons pas trier nos élèves !

La FSU a interpellé la DASEN sur la problématique du ratio HP/ HSA dans les établissements
La DASEN a précisé les ratios (8,5 % en collège, 11% en lycée Pro et 13 % en lycée) qui doivent servir de repères en indiquant qu'elle serait à l'écoute des situations particulières que les chef.fes d'établissement feraient remonter.

La FSU a demandé un point d'étape concernant le suivi des collègues du CIO de Talence dont les locaux ont été fermés sur décision administrative. Les collègues sont en attente d'une audience et d'un suivi de leur exposition à l'amiante depuis 2016. La DASEN s'est engagée à les recevoir rapidement. Le relogement et le suivi de leur fiche d'exposition à l'amiante est en cours.

Le SGEN a demandé s'il restait des enveloppes pour le PACTE et la DASEN a certifié qu'il y avait des enveloppes PACTE encore disponibles.

Une question a été posée concernant l'organisation du Stage de seconde :
La DASEN a rappelé la mise en place de la Plateforme « Mon stage en seconde » avec des partenaires sollicités pour y participer. Le stage sera bien une obligation pour les élèves de seconde sauf pour les élèves inscrits en stage SNU entre mi-juin début juillet ou qui effectueraient des missions d'intérêt général.